



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le



ID : 013-211300538-20190416-2019\_A01\_URBA-AR

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

### **2019\_001 URBA**

**Objet : Ouverture d'une enquête publique préalable à la modification de l'emprise du  
Domaine Public : Classement d'office dans le Domaine Public des voies de lotissements.**

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu, Le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu, la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;**

**Vu, le Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement son article L318-3 donnant compétence au Conseil Municipal, après enquête publique, pour le transfert d'office et le classement dans le Domaine Public de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation dans des ensembles d'habitations ;**

**Vu, le Code de l'Urbanisme pris dans son article R318-10 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'approbation des opérations prévues à l'article L318-3 précité ;**

**Vu le Code de la voie routière ;**

**Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2018, approuvant la mise en œuvre de la procédure de classement d'office pour des parcelles de voiries privées présentant des attributs manifestes de domanialité publique ;**

Considérant, que ladite procédure concerne le classement d'office de tout ou partie des parcelles de voiries privées pour les lotissements suivants :

- Les Restanques (lotissement 1)
- Campagne Cézanne (lotissement 2)
- L'Espigaou (lotissement 3)
- Les Cigales (lotissement 4)
- St Théophile (lotissement 5)
- Le Roure (lotissement 6)
- Le Clos du Roure (lotissement 7)
- Résidence Fontenelle (lotissement 8)
- Hameau de Fontenelle (lotissement 8a)
- Les Grillons (lotissement 9)
- Lou Félibre (lotissement 11)
- La Confrérie (lotissement 12)
- Hameau de Lydie (lotissement 13)
- La Mignonière (lotissement 14)
- Pont Royal (lotissement 15)

Considérant les dossiers de propositions de classements d'office réalisé par le Cabine de Géomètre Courbi et comportant :

- **Pièces écrites :**
  - Une notice générale
  - Un état parcellaire.
  - La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la Commune est envisagé
  - Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie
- **Pièces graphiques :**
  - Reportage graphique, photographique,
  - Plan des emprises des voies concernées

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Les dossiers de proposition de classements d'office dans le domaine public ci-dessus cités sont soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les articles L 318-3 et R 318-10 à R 318-11 du Code l'Urbanisme, et les articles L141-3, R141-4, R141-5 et R141-7 à R141-9 du Code de la voirie routière.

### **Article 2 :**

L'Enquête publique sera ouverte à la date du **Mercredi 15 mai 2019** à 8h30 jusqu'au **Vendredi 14 juin inclus**, à 17h30.

### **Article 3 :**

Est désigné, en qualité de Commissaire-Enquêteur, Roger ARTAUD, Ingénieur Territorial Principal en retraite. Le Commissaire Enquêteur siègera en Mairie de Mallemort aux jours et heures fixées dans l'article 5 ci-dessous. Le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements occasionnés par le déroulement de l'enquête publique.

### **Article 4 :**

Les pièces de chacun des dossiers d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête conjointe à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête précisée à l'article 2 des présentes, à l'adresse ci-dessous, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie :

MAIRIE DE MALLEMORT  
HOTEL DE VILLE  
Cours Victor Hugo – BP47  
13370 MALLEMORT

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MALLEMORT  
HOTEL DE VILLE  
Cours Victor Hugo – BP40  
13370 MALLEMORT

**En précisant :**

*A l'attention du Commissaire Enquêteur*

*Références : Enquête publique transfert d'office des voies privées de lotissements*

Le dossier d'enquête publique sera également inséré sur le site internet de la mairie, à l'adresse <http://www.mallemortdeprovence.com>. Les observations du public pourront être consignées par courriel à l'adresse suivante : [mairie@mallemort13.fr](mailto:mairie@mallemort13.fr)

### **Article 5 :**

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en mairie de MALLEMORT (adresse précisée à l'article 4 ci-dessus) les jours et heures suivantes :

- Mercredi 15 mai 2019 de 8h30 à 12h30, (salle N°3)
- Vendredi 24 mai 2019 de 8h30 à 12h30 (salle N°3)
- Mercredi 5 juin 2019 de 13h30 à 17h30 (salle N°3)
- Vendredi 14 juin 2019 de 13h30 à 17h30 (salle N°3)

**Article 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registre enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre les dossiers et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

Ces documents seront sans délai tenus à la disposition du public en mairie de MALLEMORT (adresse ci-dessous), à ses jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

MAIRIE DE MALLEMORT  
HOTEL DE VILLE  
Cours Victor Hugo – BP40  
13370 MALLEMORT  
Tél : 04 90 59 11 05

Ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Et publiés sur le site internet de la mairie de MALLEMORT

<http://www.mallemortdeprovence.com>

**Article 7 :**

Si le registre d'enquête contient des observations contraires au projet ou si l'avis du Commissaire- Enquêteur y est opposé, le Conseil Municipal les examinera et émettra son avis pour une délibération motivée.

**Article 8:**

La personne responsable du dossier est :  
Madame le Maire de MALLEMORT  
HOTEL DE VILLE – cours Victor Hugo  
BP47  
13370 MALLEMORT

**Article 9 :**

Un avis d'enquête sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans le Journal La Provence, le journal Le Régional diffusés dans le département des Bouches du Rhône.

L'avis d'enquête sera publié par voie d'affichage quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci aux lieux suivants :

- Au niveau de l'Hôtel de ville cours Victor Hugo
- Entrée des lotissements concernés par l'enquête publique

L'avis d'enquête sera publié également :

- dans l'espace kiosque du site internet de la mairie à l'adresse suivante :  
<http://www.mallemortdeprovence.com>

**Article 10 :**

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, notification individuelle du présent arrêté et du dépôt du dossier en Mairie sera faite sous pli recommandé avec avis de réception aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise des projets lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

**Article 11 :**

Le présent arrêté sera transmis à la sous-préfecture d'Aix et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Mallemort. Il fera l'objet d'un affichage en mairie.

**Article 12 :**

Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mallemort, le 16 avril 2019

**Le Maire,**

**Mme Hélène GENTE**



Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le



ID : 013-211300538-20190416-2019\_A01\_URBA-AR